

Etats financiers annuels de SICAV

(annulent et remplacent ceux publiés au BO n°4836 du 20/04/2015)

SICAV AVENIR

SICAV AVENIR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **05 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes CMC – DFK International représentée par Mr. Chérif BEN ZINA.

BILAN			
arrêté au 31/12/2014			
(Unité : en Dinars Tunisiens)			
	<u>Notes</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	967 497	879 090
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		424 053	388 913
b - Obligations et Valeurs assimilées		543 444	490 177
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		364 115	421 104
a - Placements monétaires	3-3	303 937	388 604
b - Disponibilités	3-9	60 178	32 500
AC 3 - Créances d'exploitation	3-10	348	348
AC 4 - Autres actifs		-	-
	TOTAL ACTIF	1 331 961	1 300 542
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-7	4 207	4 189
PA 2 - Autres créditeurs divers		-	-
	TOTAL PASSIF	4 207	4 189
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-5	1 286 001	1 265 048
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	41 753	31 304
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		10	20
b - Sommes distribuables de l'exercice		41 753	31 284
	ACTIF NET	1 327 754	1 296 353
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	1 331 961	1 300 542

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31 Décembre 2014
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Notes</i>	<i>Période du 01/01/2014 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/01/2013 au 31/12/2013</i>
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	40 808	31 492
a - Dividendes		17 801	12 953
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		23 006	18 539
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	15 096	13 434
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		55 903	44 926
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	-14 182	-14 248
REVENU NET DES PLACEMENTS		41 721	30 678
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	600
<u>CH 2 - Autres charges</u>		-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		41 721	31 278
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		21	6
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		41 743	31 284
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-21	-6
* Variation des +/- values potentielles sur titres		18 571	-71 196
* +/- values réalisées sur cession des titres		-43	32 977
* Frais de négociation de titres		-523	-675
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		59 726	-7 617

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

arrêté au 31 Décembre 2014

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/01/2014au 31/12/2014	Période du 01/01/2013au 31/12/2013
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	41 721	31 278
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	18 571	- 71 196
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	- 43	32 977
d - Frais de négociation de titres	-523	- 675
	- 31 294	- 25 924
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>		
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	2 969	2 172
* Capital	2 933	2 225
* Régularisation des sommes non distrib.	15	- 59
* Régularisations des sommes distrib.	21	6
* Droits d'entrée	-	-
b - Rachats	-	-
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-
* Régularisation des sommes distrib.	-	-
* Droits de sortie	-	-
c - Régularisation des sommes distribuables	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	31 401	- 31 368
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	1 296 353	1 327 721
b - En fin de l'exercice	1 327 754	1 296 353
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de l'exercice	22 859	22 820
b - En fin de l'exercice	22 912	22 859
VALEUR LIQUIDATIVE	57,950	56,711
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	4,60%	-0,58%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtés au 31/12/2014

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2014, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 967 497 DT contre 879 090 DT au 31/12/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
<i>Coût d'acquisition</i>	988 445	921 879
- Actions et droits rattachés	405 806	395952
- Titres OPCVM	52 663	45 948
- Obligations et valeurs assimilées	529 975	479 980
<i>Plus ou moins values potentielles</i>	-34 416	-52 987
- Actions et droits rattachés	-34 824	-53081
- Titres OPCVM	408	94
- Obligations et valeurs assimilées	-	-
<i>Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées</i>	13 469	10 197
Total	967 497	879 090

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2014 sur le poste « Portefeuille-Titres », sont indiqués ci-après :

Libellés	Coût d'Acquisition	Intérêts courus	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées
Solde au 31/12/2013	921 880	10 197	-52 986	879 090	
Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	199 402			199 402	
Obligations des sociétés	150 000			150 000	
Titres OPCVM	77 399			77 399	
Remboursement et cession de l'exercice					
Cession des actions et droits rattachés	-189 548			-189 548	260
Annuités et cession des obligations des sociétés	-100 005			-100 005	
Cession de titres OPCVM	-70 684			-70 684	-303
Variation des Plus ou moins values			18 570	18 570	
Variation des intérêts courus		3 272		3 272	
Solde au 31/12/2014	988 445	13 469	-34 416	967 497	-43

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 40 808 DT pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014 contre un montant de 31 492 DT du 01/01/2013 au 31/12/2013, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Revenus des actions	15 963	11 260
- Revenus des Titres OPCVM	1 838	1 693
- Revenus des Obligations	23 006	18 539
Total	40 808	31 492

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014, à 303 937 DT contre 388 604 DT au 31/12/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013 (*)
Bons de trésor à court terme	98 390	183 057
Compte à terme	205 547	205 547
Total	303 937	388 604

(*) Reclassé

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014, à 15 096 DT contre à 13 434 DT du 01/01/2013 au 31/12/2013, et représentent le montant des intérêts courus sur les Bons de trésor à court terme et les comptes de dépôts.

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Intérêts/ Placements à terme	9 979	8 261
- Intérêts/ Bons de trésor	5 116	5 173
Total	15 096	13 434

3-5 Note sur le capital

Capital au 01/01/2014	
- Montant	1 265 049
- Nombre de titres	22 859
- Nombre d'actionnaires	21
Souscriptions	
- Montant	2 948
- Nombre de titres	53
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	18 571
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-43
- Frais de négociation de titres	-523
Capital au 31/12/2014	
- Montant	1 286 001
- Nombre de titres	22 912
- Nombre d'actionnaires	21

3-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2014 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Sommes distribuables de l'exercice	41 743	31 284
Sommes distribuables des exercices antérieurs	10	20
Total	41 753	31 304

3-7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 4 207 DT contre 4 189 DT au 31/12/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Gestionnaire	1 124	1 106
- Dépositaire	3 083	3 083
Total	4 207	4 189

3-8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014, à 14 182 DT contre 14 248 DT du 01/01/2013 au 31/12/2013, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Rémunération du gestionnaire	13 002	13 068
- Rémunération du dépositaire	1180	1 180
Total	14 182	14 248

3-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 60 178 DT contre 32 500 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Avoirs en banque	60 178	32 500
Total	60 178	32 500

3-10 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste demeure inchangé au 31/12/2014 par rapport à celui du 31/12/2013, il s'élève à 348 DT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Dividendes à recevoir	348	348
Total	348	348

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager ». Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 180 Dinars TTC l'an.

4- 3 Données par action et ratios pertinents

<i>Données par action</i>	2014	2013	2012	2011	2010
Revenus des placements	2,440	1,965	1,785	1,933	2,042
Charges de gestion des placements	-0,619	-0,623	-0,649	-0,618	-0,664
Revenus net des placements	1,821	1,342	1,136	1,314	1,378
Autres produits	-	0,026	-	-	-
Autres charges	-	-	-	-	-
Résultat d'exploitation (1)	1,821	1,368	1,136	1,314	1,378
Régularisation du résultat d'exploitation	0,001	-	0,001	-0,006	-0,085
Sommes distribuables de l'exercice	1,822	1,369	1,137	1,308	1,293
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,811	-3,115	-2,013	-0,165	0,396
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,002	1,443	2,103	0,11	0,776
Frais de négociation de titres	-0,023	-0,03	-0,019	-0,003	-0,01
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0,786	-1,701	0,071	-0,059	1,162
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2,607	-0,333	1,207	1,256	2,539
Résultat non distribuable de l'exercice	0,786	-1,701	0,071	-0,059	1,162
Régularisation du résultat non distribuable	0,001	-0,003	0,015	-0,005	0,1
Sommes non distribuables de l'exercice	0,786	-1,704	0,086	-0,064	1,262
Distribution de dividendes	1,369	1,136	1,309	1,293	1,418
Valeur liquidative	57,950	56,711	58,182	58,269	58,317

Ratios de gestion des placements

Actif Net Moyen	1 312 053	1 312 037	1 325 302	1 325 416	1 315 662
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,08%	1,09%	1,12%	1,06%	1,15%
Autres charges / actif net moyen	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,18%	2,38%	1,96%	2,24%	2,24%

PORTEFEUILLE AU 31/12/2014

(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Au 31/12/2014	%Actif	% Actif Net
Actions & Droits rattachés		405 806,347	370 982,434	28,75%	28,85%
AE TECH	4500	11 880,000	12 343,500	0,96%	0,96%
ATB	10000	43 651,900	43 630,000	3,38%	3,39%
ATL	15475	43 857,120	41 457,525	3,21%	3,22%
BS	1467	26 007,350	34 996,752	2,71%	2,72%
BTEI ADP	550	16 895,000	13 689,500	1,06%	1,06%
CAR CEMENT	19175	52 360,363	46 537,725	3,61%	3,62%
ELECTRSTAR	1999	10 374,810	13 573,210	1,05%	1,06%
ENNAKL	2974	31 044,249	30 177,178	2,34%	2,35%
ESSOUKNA	5000	27 435,270	31 305,000	2,43%	2,43%
NEW BODY LINE	2429	14 639,920	16 857,260	1,31%	1,31%
SIPHAT	1400	35 593,600	12 040,000	0,93%	0,94%
SITS	852	2 388,508	1 635,840	0,13%	0,13%
SOMOCER	4000	11 360,000	10 072,000	0,78%	0,78%
SOTRAPIL	936	23 356,730	8 287,344	0,64%	0,64%
SOTUVER	2596	16 444,840	13 654,960	1,06%	1,06%
TPR	1680	6 195,687	7 254,240	0,56%	0,56%
TUNINVEST	600	6 304,000	6 620,400	0,51%	0,51%
TUNIS RE	2685	26 017,000	26 850,000	2,08%	2,09%
Obligations		529 975,000	543 443,975	42,12%	42,26%
AMENBANK2009 B	500	33 325,000	33 705,542	2,61%	2,62%
ATL 2014-3 C	500	50 000,000	50 068,302	3,88%	3,89%
BNA 2009 SUB	1 000	66 650,000	68 764,102	5,33%	5,35%
BTE 2009	1 000	50 000,000	50 615,617	3,92%	3,94%
BTK 2014-1 B	1 000	100 000,000	100 261,260	7,77%	7,80%
CIL 2012/1	500	30 000,000	31 088,877	2,41%	2,42%
ELW 2013	1 000	80 000,000	83 008,877	6,43%	6,45%
HL F 2010/1	1 000	20 000,000	20 451,069	1,59%	1,59%
TL 2013-2 B	1 000	100 000,000	105 480,329	8,18%	8,20%
OPCVM		52 663,299	53 071,084	4,11%	4,13%
SICAV_EPARGNANT	517	52 663,299	53 071,084	4,11%	4,13%
Total Général		988 444,646	967 497,493	74,99%	75,23%

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014.

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 31 Décembre 2014, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

1- Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 31 Décembre 2014. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « SICAV AVENIR ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SICAV AVENIR », ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la société « SICAV AVENIR » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 14 Avril 2015

Le commissaire aux comptes :
CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Dans le cadre de nos travaux de commissariat aux comptes de la société « SICAV AVENIR », nous avons été avisés des conventions suivantes entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales :

- La convention de dépositaire conclue entre la société « SICAV AVENIR » et la « STB » au titre de laquelle la Banque perçoit une rémunération annuelle fixe. A ce titre, les honoraires de la « STB » comptabilisés au titre de l'année 2014, s'élèvent à 1 180 Dinars TTC.

- La convention de gestion conclue entre la société « SICAV AVENIR » et la société « STB MANAGER » qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative. La rémunération annuelle de la société « STB MANAGER » est calculée au taux de 1 % TTC de l'actif net. A ce titre, les honoraires de la société «STB MANAGER » comptabilisés au titre de l'année 2014, s'élèvent à 13 002 Dinars TTC.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 14 Avril 2015

Le commissaire aux comptes :

CMC – DFK International

Chérif BEN ZINA